

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL**

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze, le 8 février à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Saint-Péray, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD.

#### **Etaients présents :**

##### Titulaires :

M. ARNAUD, M. DARNAUD, M. ROMANET, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. COQUELET, M. CONSOLA, M. LASBROAS, Mme MALAVIEILLE, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, Mme CORNUT-CHAUVINC, M. DERIVAZ, M. DELHOMME, M. LAFAGE, Mme BERTRAND, M. HAREL, M. LETANG, M. AUDEMARD, M. CHANTEPY Stéphane, M. DUBAY, M. BRUNEL, M. PONTON, Mme MERLIN, M. DEJOURS, Mme BARBAZANGES, M. SOTON, M. BRET, M. COURBIS, M. DULAUT, M. CHANTEPY Maurice.

##### Suppléants :

Mme FIEF, M. DOREE, M. CHANTRE, M. CORBIN, Mme ROBERT, M. LADREYT, M. POMMARET Michel, M. DEVISE.

#### **Etaients absents excusés :**

##### Titulaires :

Mme GAUCHER, M. DELABRAZE, M. GINE, M. CHAPUIS, M. DESGRANGES, M. POMMARET Patrice, M. EDMONT, Mme JULIEN, M. FERATON, M. FUSTIER, Mme BLACHE.

##### Suppléants :

M. GAILLARDON, M. CREMILLIEUX, Mme BRUN, Mme MARTIN, Mme ROSSI, M. BREYNAT, M. FLAMENT, Mme MICHEL, Mme LAPASSET.

Messieurs GINE, POMMARET, EDMONT et Madame BLACHE, membres titulaires étant absents excusés, Messieurs DOREE, CHANTRE, Madame ROBERT, Monsieur DEVISE, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Madame GAUCHER, Messieurs DELABRAZE, CHAPUIS, DESGRANGES, Madame JULIEN, Messieurs FERATON, FUSTIER.

Monsieur Bruno DELHOMME a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **N°1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2011**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## N°2 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

*Rapporteur : Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances*

*Le Président et le Vice-président délégué aux finances insistent sur le fait que notre situation est bonne, mais qu'il faut rester malgré tout vigilant sur le volume des investissements.*

### **INTRODUCTION**

Cette année 2011 a constitué l'an 1 de la nouvelle communauté de communes « RHONE CRUSSOL » née de la fusion des communautés de communes Rhône-Crussol et Pays de Crussol, « décidée » entre nos structures en juin 2010, créée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2010 et officiellement installée le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Cette nouvelle entité regroupe désormais 11 communes (Aboussière, Boffres, Champis, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud Granges, St Péray, St Romain de Lerps, St Sylvestre, Soyons et Toulaud) pour un peu plus de 28 000 habitants et emploie presque 70 salariés à l'année, avec un pic à plus de 90 l'été.

Au-delà de la « simple » fusion de deux communautés de communes, l'émergence de ce nouvel établissement public de coopération intercommunal a aussi été l'occasion de transférer au niveau intercommunal des compétences jusqu'alors exercées par les communes, comme les médiathèques de Guilhaud Granges et Saint Péray (au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour cause de travaux en cours) et les piscines. D'autres compétences, qui jusqu'alors étaient exercées au niveau intercommunal mais par d'autres structures, telles que les ordures ménagères ou la sécurité incendie (contribution au SDIS) sont par ailleurs « tombées dans le giron » de la communauté de communes.

Pour tout ce qui a porté sur les transferts de compétence venant directement des communes (hors compétences déjà exercées par l'une ou l'autre des communautés de communes) une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place, regroupant des représentants de chaque commune ainsi que le trésorier. Elle s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année et ses travaux (évaluation des charges et fixation des attributions de compensation des communes) ont été validés à l'unanimité fin 2011 par tous les conseils municipaux et par le conseil communautaire.

Quant aux activités nécessitant un budget annexe, comme l'assainissement ou les zones d'activités, la nouvelle communauté de communes a, en ce premier exercice budgétaire, repris les budgets annexes des deux communautés de communes, intégré l'assainissement des nouvelles communes mais aussi créé le SPANC. Il a aussi été nécessaire de procéder aux ajustements comptables consécutifs à la fusion (sur le périmètre « d'en bas ») des budgets régie et affermage et des nouveaux modes de gestion des contrats.

L'année budgétaire a connu deux temps forts, l'adoption des budgets en février et l'intégration par budget supplémentaire des résultats antérieurs et des transferts en juin.

Cette année 2011 a donc été marquée par un énorme travail, avec presque la totalité des éléments de référence en mutation (assainissement, réforme de la taxe professionnelle...), sans oublier qu'au-delà de la mise en place des budgets, les mises à disposition de biens ont nécessité de nombreuses écritures non budgétaires validées par les différents conseils.

Le pari de réussir cette fusion et cette prise de nouvelles compétences dans un délai très court a donc été relevé.

Avant de s'intéresser à la vie propre de notre structure, il est toutefois nécessaire de revenir sur le contexte économique général qui nous impacte.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

Après un début d'année qui démarrait plutôt correctement, dès le deuxième trimestre 2011, les clignotants économiques ont commencé à passer à l'orange avec un ralentissement de la croissance dans la zone euro (+0.2% contre +0.8% au premier trimestre), puis la crise de la dette souveraine qui a « plombé » les perspectives de croissance et le moral des acteurs économiques.

Deux plans de rigueur ont déjà été annoncés depuis la rentrée, et les collectivités sont appelées elles aussi à participer à l'effort national, avec d'une part le gel, voire la diminution de certaines dotations, et d'autre part un appel insistant à limiter les charges de fonctionnement, en particulier sur le niveau des recrutements. L'Etat, dans le cadre de la RGPP a opéré de profondes mutations (non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux et redéploiement des missions et des services) et invite les collectivités à suivre le même chemin.

Quant au secteur bancaire, après des « crash-tests » illusoire, la nécessité de recapitalisation et d'augmentation des fonds propres a conduit mécaniquement à un resserrement du crédit pour les collectivités (qui ne place pas leurs disponibilités en banque) avec des enveloppes réduites, les banques, quand elles ont répondu, ne l'ont fait que sur une partie de la demande de financement, sur des périodes plus courtes que par le passé, et des taux plus élevés, que ce soit en taux fixe ou en taux variable (explosion des marges).

Depuis quelques jours, les nouvelles orientations de la BCE, qui maintient un taux directeur très bas et qui fournit massivement des liquidités aux banques, lesquelles prêtent aux pays à des taux plus « raisonnables » (Italie et Espagne en particulier) pourraient peut-être à terme fluidifier le marché du crédit. Mais, pour les prochains mois, il y a des incertitudes à lever, notamment sur les conséquences de la dégradation de la note de la France par la principale agence de notation. Quant au chômage, les perspectives de croissance,..., il y a plus de motifs d'inquiétude que d'optimisme.

Autre élément d'incertitude au niveau des collectivités, il faut garder à l'esprit que notre fusion et la prise de nouvelles compétences se sont faites dans le contexte plus général de la réforme de la taxe professionnelle, qui a complètement modifié la structure des recettes avec le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation par exemple ou encore le prélèvement au titre du FNGIR.

Pour 2012, des inconnues demeurent sur l'impact éventuel de la création du Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC), ce fonds ayant pour objectif de réduire l'écart entre les collectivités les plus riches et les plus pauvres, avec des mesures spécifiques à l'Île de France, en prélevant une somme sur les premières à redistribuer aux secondes et une montée en puissance répartie sur plusieurs années. Selon les premières simulations, la CCRC ne serait pas concernée ni par un versement à ce fonds ni par un retour de financement (qui serait à répartir entre l'intercommunalité et les communes). De même, la notion de potentiel fiscal va être remaniée au profit du calcul d'un potentiel financier qui comporte encore quelques incertitudes.

Enfin, au niveau local, nous ignorons comment vont évoluer les aides et subventions qui pouvaient être allouées pour certains projets ; une augmentation est peu probable ; dans le même temps, il n'est pas à exclure que notre participation à des programmes (routiers) départementaux ou régionaux soit majorée à l'avenir.

En résumé, le contexte est morose, avec de nombreuses incertitudes, ce qui va conduire les collectivités à être prudentes, même si jusqu'à présent, elles portaient 70% de l'investissement public, ce qui assurait un volume d'activité non négligeables pour de nombreuses entreprises.

Malgré ce contexte, la communauté de communes a engagé de nombreuses actions en 2011 et poursuivra son action en 2012 pour répondre, dans la limite de ses moyens et de ses compétences, aux besoins locaux.

## BUDGET GENERAL

### Rétrospective de l'exercice 2011

#### *SECTION DE FONCTIONNEMENT*

En ce premier exercice budgétaire, le plus gros défi a consisté à intégrer tous les nouveaux postes de dépense, pour chaque compétence. Quelques ajustements sont intervenus par décision modificatives.

Dès cette première année, des actions « symboliques » ont toutefois été engagées telles que la création d'une carte unique (avec un tarif unique) d'accès à toutes les médiathèques ou la mise en place d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) permettant à tous les propriétaires (occupant leur logement ou louant un logement) de Rhône Crussol de bénéficier d'aides à la rénovation.

Le budget global a représenté environ **12 millions d'euros** de dépenses.

Les grandes masses peuvent se répartir comme suit :

- Les ordures ménagères représentent le **quart** du budget (près de **3 millions d'euros** de dépenses « brutes » hors encaissement de subventions et ventes de produits), soit plus que l'ensemble des frais de personnel. L'année 2011 a été marquée par une très forte hausse du coût du service, en particulier sur les communes de Cornas, Guilherand-Granges et Saint Péra, qu'il conviendrait de contenir à l'avenir
- les frais de personnel (**2,4 millions d'euros**) comptent pour **20%** de ces dépenses. Il y a eu principalement des transferts mais aussi des renforcements de services (services généraux, finances, voirie) dans des proportions très limitées
- Le reversement au FNGIR pour **2 millions d'euros** (soit un peu moins de **17% des dépenses**) afin de neutraliser l'effet très positif pour notre secteur de la réforme de la taxe professionnelle
- Les charges d'entretien et les dépenses courantes ou diverses représentent **16% du total**
- Le reversement des attributions de compensation aux communes (**1,360 million d'euros**) représente un peu plus de **11% des dépenses**
- La contribution au SDIS (**860 000 €**, soit 30 euros par habitant par an) représente environ **7%** des dépenses,
- Les charges financières (**402 000 €**) représentent **moins de 4%** de nos dépenses de fonctionnement

Du côté des recettes, avec **un peu plus de 16 millions d'euros** réalisés sur l'exercice au total, la fiscalité locale (avec le transfert de la taxe d'habitation du département et la TEOM) et dotations, dont la DGF sur laquelle nous reviendrons, représentent **plus de 90% de nos recettes réelles** de l'année (hors excédent reporté pour plus de 940 000€). Les attributions de compensation négatives (reversées par les communes) comptent pour environ **5%**, les produits des services représentant **environ 2,50%**, le solde se répartissant en produits divers.

En ce qui concerne l'ex-taxe professionnelle, deux systèmes « cohabitaient » celui de la taxe de zone et fiscalité additionnelle pour le Pays de Crussol et celui de la TPU pour Rhône Crussol. Désormais, tout le périmètre est soumis au même dispositif, avec l'éclatement sur treize types de recettes au lieu de six auparavant. En cette première année, la fiscalité « ménages » a été maintenu à son niveau antérieur, nonobstant des ajustements techniques entre le foncier et la taxe d'habitation et l'impact de la réforme.

Quant à la fiscalité professionnelle, nous avons en septembre majoré la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciale qui ne concerne que les grands commerces) mais nous n'avons pas bougé les valeurs minimales, les écarts entre communes étant importants, préférant laisser se dérouler le mécanisme automatique d'harmonisation.

Quant à la DGF, majorée du fait de la fusion ( en 2011 et 2012 le montant de dotation par habitant est calculé sur le nombre total de la population en fonction de la structure ayant le CIF - coefficient d'intégration fiscal - le plus élevé ), nous avons eu un peu moins de 900 000 euros, affectés pour partie aux charges de fonctionnement induites par la fusion, aux travaux supplémentaires de voirie sur les communes ex-CCPC, le reste concourant à la formation de nos excédents pouvant être à l'avenir affectés à l'investissement.

Globalement, le résultat de fonctionnement est légèrement supérieur à nos attentes, et augmente un peu par rapport aux années passées, en raison de la DGF notamment.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

En dépenses, un peu moins de 6 millions d'euros ont été mobilisés au total, desquels il convient de retrancher le déficit reporté pour un peu moins de 1,4 million d'euros et le remboursement du capital de la dette pour 800 000 €. **Les dépenses réelles de l'exercice sont donc de 3,6 millions d'euros.** Les principales dépenses ont porté sur les travaux de voirie, des communes, un effort particulier a été fait pour la voirie des communes ex Pays de Crussol avec une enveloppe supplémentaire de 200 000€, mais aussi intercommunaux avec le chemin de la Côte (de Guilhaud Granges à Toulaud en passant par Soyons), la poursuite de l'éclairage de Crussol et des acquisitions de véhicules (4x4) et de matériel (saleuses, lames « prêtes » à l'emploi pour chaque commune...).

En ce qui concerne les recettes, sur un total d'un peu plus de 4 millions d'euros, l'essentiel a été assuré par l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'ancienne CC Rhône-Crussol (plus de 2 millions d'euros) et le recours à l'emprunt ; pour 1,2 million d'euros auprès de Dexia (taux fixe de 4,45% sur 15 ans alors que nous aurions souhaité une durée plus longue). Les accords de financement sont désormais déconnectés de la situation financière de la collectivité, les réponses (quand il y en a) intervenant avant tout examen des comptes, de même, malgré une situation financière bonne, il n'a pas été possible d'obtenir une ligne de trésorerie de sécurité pour faire face à d'éventuels aléas de caisse. **Les autres recettes** (FCTVA, subventions, fonds de concours) ne représentent donc que 760 000 €.

Le déficit d'investissement s'élève à environ 1,7 million d'euros, couvert en 2012 (affectation du résultat 2011) sans difficulté par l'excédent de fonctionnement. Il faudra toutefois tenir compte d'un volume important de restes à réaliser de travaux (des ajustements étant à faire sur les RAR de la voirie communautaire qui à eux seuls représentent 3 millions d'euros) dont le financement risque de « grignoter » un peu nos excédents, ne serait-ce que parce que nous ne pouvons pas inscrire en RAR de recette l'emprunt non souscrit en 2011 (différence entre l'inscription budgétaire et le contrat conclu), au vu de ce qui a été dit plus haut, soit plus de 600 000 €.

Signalons enfin que l'encours de dette (capital restant dû) est de 10,5 millions d'euros (soit un peu plus de 370 € par habitant). Figure dans cet encours l'emprunt transféré par la ville de Saint Péray et impacté dans son attribution de compensation, pour la médiathèque (1,6 million d'euros). La dette de la CCRC étant assez récente, il n'y a pas de diminution notable de l'annuité à attendre dans les prochaines années.

## Les perspectives 2012

Après une année de mise en place, il s'agira tout d'abord de **conforter le fonctionnement des services**, que ce soit pour les équipements transférés ou pour les services généraux, qui ont été un peu submergés par le travail supplémentaire (nombre d'agents, nombre d'opérations comptables, convocations, périmètre des chantiers, déplacements...).

Le postulat de base est d'organiser le budget **sans augmenter la pression fiscale sur les ménages**, dans un contexte économique morose et en l'absence de convergence fiscale entre les communes. En ce qui concerne la fiscalité professionnelle, considérant qu'en principe la charge s'en trouve réduite pour ses contributeurs, nous verrons quelles sont nos marges de manœuvre, sans impacter la fiscalité ménage.

Nous ne connaissons pas encore le coût total des **ordures ménagères**, le plus gros poste de dépense, mais nous subissons la hausse de la TVA réduite (de 5.5 à 7%), le Sytrad annonce pour sa part une hausse mesurée de ses dépenses (sans parler des provisions pour contentieux...) les coûts de collecte ne devraient pas diminuer, sauf à réduire drastiquement les volumes. Le SMIEOM a en théorie disparu en début d'année (nous attendons l'arrêté préfectoral), les contrats en cours étant repris par la CCRC. Une étude d'optimisation devrait être conduite pour voir comment limiter ces dépenses qui représentent en moyenne sur notre périmètre 100 € par habitant et par an.

**Notre participation au SDIS** augmentera un peu pour s'établir à 878 000€.

Sur le fonctionnement, nous n'envisageons pas de modification notables, nous poursuivrons nos participations actuelles à différentes démarches (Rovaltain, SCOT, OPAH, actions communes avec Valence Agglo...).

En ce qui concerne **la section d'investissement**, nos **perspectives pour 2012** seront prudentes, pour tenir compte du contexte économique et bancaire général.

Parmi les **investissements « prioritaires »**, nous savons qu'il nous faudra engager les travaux d'aménagement des **bords du Rhône**, inscrits au CDRA qui arrive à terme fin 2012 mais aussi notre participation à la Viarhônga, conformément à la convention signée avec le Département, une enveloppe de 250 000€ paraît indispensable.

Il est nécessaire de prévoir un budget de l'ordre de 150 000€ pour mettre à niveau tout le **système informatique de la médiathèque de Guilhaud-Granges et commencer à rénover le bâtiment**.

Il faudra aussi rembourser à la commune de Guilhaud-Granges, propriétaire des murs, les travaux de la **salle de réunion** (de l'ordre de 250 à 300 000€) et prévoir pour tout ou partie la participation de la collectivité aux **travaux d'aménagement du centre de secours de St Péray** (environ 120 k€).

Il convient aussi de poursuivre notre politique de renouvellement et d'équipement en matériel.

Les **fonds de concours** qui n'ont pas encore été versés aux communes du haut, le seront (2 fois 20 000€ pour Boffres et St Sylvestre).

Un **budget minimal** sera par ailleurs prévu pour **l'entretien des différents bâtiments**. Parmi ceux-ci, il y a bien sûr les **piscines**. L'étude sur l'état des besoins a fait ressortir la nécessité de créer des surfaces d'eaux supplémentaires (un bassin couvert de 15x10). Des dossiers de demande de subvention ont été déposés. A priori, cette année 2012 sera mise à profit pour effectuer toutes les démarches préalables (concours d'architecte, consultations...) de manière à y voir plus clair en fin d'année, il faudra donc prévoir le budget nécessaire à cette phase pré-opérationnelle, ainsi que la réalisation des travaux de mise aux normes les plus urgents, soit au total une enveloppe de 400 000€.

Quant aux **travaux de voirie intercommunale**, nous poursuivrons les travaux chemin de la Côte, à priori dans l'enveloppe initiale prévue pour la 1<sup>ère</sup> tranche. Nous sommes en attente de la position du Conseil Général quant à la déviation du RD 86.

Nous conserverons diverses inscriptions au budget, telles que l'aire d'accueil des gens du voyage, qui toutefois, ne semble pas pouvoir être engagée dans l'immédiat.

Pour financer hors fonds propres, ce programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera strictement « calibré » par rapport à nos besoins.

Pour ce qui est de la « manne » de la DGF supplémentaire (environ 3,7 millions sur 2011-2016), qui après 2012 diminue en volume (et diminue dès cette année en valeur car la somme 2011 ne serait pas réévaluée du coût de l'inflation), si l'on déduit les frais de structures supplémentaires, les sommes affectées à la voirie des communes ex Pays de Crussol et les travaux déjà réalisés (sous sols médiathèque Joëlle Ritter), la somme nette disponible n'est que d'1,4 million d'euros sur la période. Son intérêt est principalement de pouvoir être un levier pour rembourser de l'emprunt (dans des proportions raisonnables, estimées à 5 à 6 millions d'euros d'ici 2016), mais se pose alors la question cruciale de pouvoir contracter les emprunts que nous sommes en capacité de rembourser, compte tenu du contexte général déjà évoqué.

## **BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT**

### **Rétrospective de l'exercice 2011**

Cette première année a été particulièrement complexe car l'activité assainissement est répartie sur trois budgets (affermage, régie et STEP) et nous avons créé un quatrième budget, celui du SPANC. Avec la réorganisation du service, il y a eu des mouvements d'un budget à l'autre, tout ceci devrait toutefois à terme permettre d'avoir une vision plus globale.

En toute hypothèse, à fin 2010, la CCRC avait généré un excédent global (tous budgets confondus et tenant compte des restes à réaliser) de l'ordre de 600 000 €, le périmètre ex Pays de Crussol, en prenant en compte les mêmes paramètres, a été neutre.

**Les recettes** des trois budgets (hors SPANC financé par les factures des prestations) sont constituées principalement de **la redevance d'assainissement**, harmonisée en 2009 au terme d'un processus de 5 ans pour les communes ex CC Rhône-Crussol, et qui doit l'être pour les nouvelles communes. Cette redevance (dont les derniers versements de l'année interviennent en janvier de l'année n+1) représente un produit global de **1,4 million d'euros**, un produit stable depuis plusieurs années, dans un contexte de progression mesurée de la population et avec l'émergence de la notion de développement durable, la consommation d'eau ne progressant presque pas. La hausse du produit dépend désormais exclusivement de la hausse des tarifs. De plus, du fait du nouveau contrat d'affermage, la CCRC reçoit en direct un peu moins de recette (part fermier) une baisse qui devrait être compensée en partie par les frais d'entretien désormais pris en charge par Véolia.

Les autres recettes sont les **primes d'épuration (150 000 €)**, qui au mieux, resteront stables à l'avenir et les **PRE**, participation pour raccordement à l'épuration (60 000 €), appelées à disparaître en 2015.

Au total, en 2011, **les recettes régulières se sont élevées à 1,61 million d'euros.**

**Côté dépenses, la charge de la dette s'est élevée à 850 000 €** (progression importante de ce poste depuis deux-trois ans), **le contrat d'exploitation des STEP à 493 000 €** (charge alourdie en 2011 du fait du changement de contrat, avec le paiement de 4,5 trimestres). **La participation des budgets annexes au budget général** (les budgets annexes ne supportant aucune charge de personnel) **représente 129 000 €,** les autres **dépenses diverses** (annulations de titres, frais d'entretien résiduels) correspondent à environ **33 000 €,** auxquelles il convient d'ajouter **l'indemnité de résiliation anticipée** versée à Veolia, de **50 000€ par an** (2010.2011.2012), ainsi que le remboursement aux communes « du haut » des frais de personnel affecté à l'entretien des stations, soit **33 000 €,** une mission confiée à Degremont à partir de 2012 pour un coût équivalent. **Au total, les charges ont été de 1,59 million d'euros,** à rapprocher du montant des ressources.

**Les travaux exécutés** sur l'exercice ont été pour « en haut » la poursuite des chantiers engagés (Champis, St Sylvestre...) et « en bas », la principale opération a été le raccordement de Chateaubourg à la STEP de Guilherand Granges via Cornas. **Au total, plus de 1,8 million d'euros** ont été investis (environ 600 000€ « en haut » et 1,2 million d'euros « en bas »), ce qui est supérieur à la moyenne des années antérieures (1,37 million d'euros pour le périmètre ex CCRC), avec des subventions dont le rythme d'encaissement est beaucoup plus lent que la réalisation des dépenses.

Il faut enfin signaler que **l'encours de dette** sur les trois budgets est assez conséquent, avec **11 millions d'euros.** En 2011, **un emprunt de 900 000 €** a été souscrit sur le budget affermage auprès du Crédit Agricole (sur 20 ans à Euribor 3 mois + 1,30%), la moyenne de « ré endettement » annuel (emprunts souscrits par rapport au capital remboursé) étant de plus de 350 000€ depuis 2006. Comme pour le budget principal, la dette est récente, il n'y a donc pas de diminution notable de l'annuité à attendre dans les prochaines années.

Quant au SPANC, son fonctionnement a été confié à Veolia, nos services supervisant le déroulement des opérations et établissant la facturation des usagers. Les premiers contrôles n'ont toutefois concerné que les ventes de bien et les préconisations pour les permis de construire. Ce budget annexe reverse lui aussi une quote-part au budget principal, fixée par délibération à 15% des recettes HT.

## **Les prospectives 2012**

La politique de rationalisation des budgets va être poursuivie avec la conclusion d'avenants tant en ce qui concerne les réseaux (DSP auprès de Veolia) que les stations (prestations par Degremont).

Il conviendra d'être prudent dans les prévisions d'investissement car, comme indiqué ci-dessus, hormis quelques excédents antérieurs, les ressources annuelles des budgets couvrent juste les dépenses et ne permettent pas de dégager des marges de manœuvre.

Une étude prospective est en cours, qui après une année de transition en 2011, nous permettra d'y voir plus clair, mais les grandes tendances sont déjà posées : peu d'évolution des ressources sauf augmentation du tarif, qui n'est déjà pas neutre pour les usagers, pas de diminution de l'annuité d'emprunt dans les prochaines années...

Après 4 années d'investissement massif (raccordement de Toulaud, Cornas et Chateaubourg à la STEP de Guilherand-Granges pour ne citer que les opérations les plus importantes), l'idéal serait de « lever le pied » en 2012, en se contentant de terminer les travaux déjà inscrits en 2011, ce qui permettrait aussi de solder les subventions et les encaissements de TVA, en ne prévoyant que quelques interventions de gros entretien (marché à bons de commande) et en terminant l'étude du raccordement de la commune de Soyons.



Il conviendra aussi de rembourser les prêts relais souscrits fin 2010 par la commune de Champis pour 350 000€, le remboursement devant intervenir avant fin 2012, financé par le FCTVA et les subventions.

## **BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITE**

Rhône-Crussol disposait d'un budget annexe portant sur la **zone de la Plaine à Soyons**, sur laquelle en 2011 il n'y a eu aucune activité particulière en dehors du lancement d'une étude d'aménagement en concertation avec la communauté de communes des 2 chènes, la zone étant à la jonction des deux territoires.

Le Pays de Crussol disposait d'un budget annexe pour la **zone de la Chalaye à Alboussière** repris par la CCRC. En 2011, deux bâtiments ont été vendus, des régularisations comptables étant à opérer avec la mairie d'Alboussière, et un programme de travaux a été arrêté pour desservir les derniers terrains.

**L'encours de dette** pour ces deux budgets représente environ **1 million d'euros pour 90 000€ d'annuité**. Il avait été envisagé de rembourser par anticipation une partie des emprunts mais les conditions de sortie n'étaient pas favorables.

## **CONCLUSION**

Cette année 2011 a marqué un nouveau départ pour l'intercommunalité de notre rive ardéchoise, avec les difficultés inhérentes à la fusion et la prise de nouvelles compétences.

Cette année 2011 a aussi été celle de la mise en place de schémas départementaux de coopération intercommunale. Après quelques rebondissements, notre communauté de communes, dans son entier, est en définitive appelée à fusionner, au plus tard en 2014 avec la communauté de communes des 2 chènes, composée des communes de Charmes-sur-Rhône et Saint Georges-les-Bains. Pour le moment les compétences exercées par l'une ou l'autre des intercommunalités ne sont pas « compatibles », les schémas s'étant borné à proposer des périmètres, indépendamment du contenu, les prochains mois seront donc mis à profit pour harmoniser le fonctionnement des deux structures et en évaluer les impacts financiers.

### **DELIBERATION N°01-2012 :**

- Vu les éléments communiqués par le vice-Président chargé des finances,
- Vu l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> février 2012,

Le conseil communautaire :

- prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

### N°3 – AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA TRIBU

*Rapporteur : Monsieur Philippe PONTON, Membre du Bureau en charge du contrat enfance jeunesse*

#### **DELIBERATION N°02-2012 :**

Monsieur Philippe PONTON, membre du Bureau, en charge du contrat enfance jeunesse expose :

- le contrat enfance jeunesse qui intervient sur les communes de l'ex communauté de communes du pays de Crussol est arrivé à échéance au 31 décembre 2011.
- un nouveau contrat enfance jeunesse sur la période 2012-2015 est en cours de préparation ; sa signature avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Vivarais et la Mutualité Sociale Agricole de l'Ardèche n'interviendra pas avant le dernier trimestre 2012 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- dans la continuité du précédent contrat enfance jeunesse, la mise en œuvre des actions (garderies périscolaires, centres de loisirs,...) est confiée à l'association la Tribu,
- une convention sera passée entre l'association la Tribu et la Communauté de communes en même temps que la signature du contrat enfance jeunesse
- pour permettre à l'association la Tribu d'assurer les prestations, la communauté de communes verse chaque année une subvention de fonctionnement répartie en quatre versements trimestriels,
- pour l'année 2011, la subvention se monte à 167 000 €.

Il est proposé d'octroyer à l'association la tribu, pour 2012, dans l'attente de la signature du contrat enfance jeunesse, une avance de subvention d'un montant identique à celui de l'année 2011 soit 167 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide d'octroyer à l'association la Tribu une avance de subvention de 167 000 €, à verser trimestriellement,
- dit que cette avance sera ajustée dans la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et l'association la Tribu, en fonction du contenu du contrat enfance jeunesse à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Vivarais et la Mutualité Sociale Agricole de l'Ardèche.

### N°4 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : LANCEMENT DES PHASES 2 ET 3

*Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY, Vice-président délégué à la culture*

*Monsieur DUBAY rappelle que le PLH, ce n'est pas uniquement une étude dont on ne fait rien, mais un programme d'actions concrètes, qui se déclinent tant en ce qui concerne la politique foncière que le nombre et le type de constructions annuelles par commune.*

*Il indique que dans le diagnostic élaboré, ce qui ressort, c'est un manque de cohérence, plutôt que de réels dysfonctionnements.*

*Madame MALAVIEILLE insiste sur le fait que cette démarche est d'autant plus justifiée que s'élabore en parallèle le SCOT, qui comprend un volet habitat. Il est donc important que nous définissions nos priorités et nos objectifs.*

**DELIBERATION N°03-2012 :**

Monsieur Jacques DUBAY, 1<sup>er</sup> vice-président expose.

Par délibération n°65-2010 du 13 octobre 2010, la communauté de communes a approuvé la mise en œuvre d'un groupement de commandes avec Valence Agglo. Sud Rhône Alpes pour la réalisation des études préalables à l'élaboration de deux PLH (Programme Local de l'Habitat).

Le marché ainsi établi prévoyait pour notre secteur dans la tranche ferme la réalisation en commun du diagnostic et dans la tranche conditionnelle :

- la production d'un document d'orientation sur la Communauté de Communes Rhône Crussol,
- la déclinaison d'un programme d'actions détaillé pour la Communauté de Communes Rhône Crussol,

Le cabinet attributaire du marché était la société URBANIS (73 – Chambéry).

Le diagnostic a été réalisé en 2011 et a été présenté lors d'une "journée de l'habitat" le 29 novembre 2011.

Il a mis en évidence certaines caractéristiques telles que le rythme de construction, la progression de la population...

Il a aussi permis de détecter des spécificités tant en ce qui concerne la répartition des populations que la typologie des produits d'habitat proposés.

Afin de remédier aux déséquilibres et aux manques de cohérence constatés, il paraît opportun d'aller au bout de la démarche PLH, conformément à l'article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, qui précise que le PLH "définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements".

Il indique que plusieurs instances de concertation seront constituées afin d'associer les différents acteurs concernés par l'élaboration du plan local de l'habitat :

- comité de pilotage comprenant l'Etat, la Région Rhône Alpes, le département de l'Ardèche, les communes membres de Rhône Crussol et Rhône Crussol,
- comités techniques et de réflexion regroupant les acteurs du logement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :

- approuve le principe de l'élaboration d'un programme local de l'habitat,
- la phase 1 diagnostic, ayant été réalisée, autorise le Président à mettre en œuvre la tranche conditionnelle du marché en groupement de commandes avec Valence Agglo. Sud Rhône Alpes :
  - partie 1 : document d'orientation (montant HT 10 470 €)
  - partie 2 : programme d'action détaillé (montant HT 13 900 €)confiée au cabinet URBANIS (73 – Chambéry)
- autorise le Président à solliciter l'État, la Région et le Département pour le financement des études
- autorise le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document afférents à la présente délibération.

## **N°5 – ACQUISITIONS FONCIERES HAMEAU DE COMBES (SAINT ROMAIN DE LERPS) : MODIFICATION SURFACES A ACQUÉRIR**

*Rapporteur : Monsieur Michel BRET, Vice-président délégué à la voirie*

*Monsieur BRET rappelle que cette opération concerne un hameau "à cheval" sur deux communes, Saint Romain de Lerps et Glun et que les coûts seront donc partagés.*

### **DELIBERATION N°04-2012 :**

Monsieur Michel BRET, vice-président délégué à la voirie expose.

Par délibération du n°127-2011 du 14 décembre 2011, la communauté de communes a décidé d'acquérir un terrain d'une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> pour un prix de 4 000 €, appartement à Mesdames Deschamps et Sauvergeat, pour l'implantation de la station d'épuration au Hameau de Combes sur la commune de Saint Romain de Lerps.

Comme convenu initialement entre les propriétaires et la commune de Saint Romain de Lerps, il convient de rajouter au terrain d'assiette de la station d'épuration, une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, portant notamment sur la parcelle AD 145.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :

- **Article 1** : approuve l'acquisition des parcelles AD-58 pie, AD-60 pie et AD-145 d'une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> dans les conditions suivantes :
  - \* ≈ 2 500 m<sup>2</sup> à 1,20 €/m<sup>2</sup> - terrain d'assiette de l'ouvrage et de son accès
  - \* 1 000 € pour le surplus représentant également ≈ 2 500 m<sup>2</sup> et ce conformément au compromis de vente.
- **Article 3** : autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'achat près Maître BUCHHEIT et tout document s'y rapportant.
- **Article 4** : dit que la dépense sera inscrite au budget annexe correspondant.

## **N°6 – GESTION DU BASSIN DU DOUX : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE RIVIERE INCLUANT LE MIALAN ET SES AFFLUENTS ET ACCORD DE FINANCEMENT D'UN DEUXIEME POSTE DE CHARGE DE MISSION**

*Rapporteur : Monsieur Michel LETANG, Vice-président délégué à l'assainissement*

*N.B. : les statuts de la CCRC, article 6-B-"Protection et mise en valeur de l'environnement" définissent la compétence rivière comme suit "entretien des affluents du Rhône ; du Mialan, du Duzon et de leurs affluents".*

*Madame MALAVIEILLE craint que le délai de mise en œuvre d'un contrat, assez long, empêche tous travaux sur une longue période.*

*Monsieur PONTON indique que lors de l'élaboration du contrat actuel du Doux (avec le Duzon), il n'avait pas été nécessaire d'attendre que le contrat soit signé pour pouvoir engager des travaux.*

*Le Président insiste enfin sur le fait qu'il est préférable pour nous de se greffer sur une procédure éprouvée menée par des personnes bien au fait du sujet, plutôt que de se lancer seuls sur un contrat spécifique au Mialan.*

**DELIBERATION N°05-2012 :**

Monsieur Michel LETANG, vice-président délégué à l'assainissement expose.

Vu la convention de partenariat du 25/06/2009 entre les Communautés de communes du Haut-Vivarais, du Pays de Crussol, du Pays de St Félicien, du Tournonais et du Pays de Lamastre pour la gestion du bassin du Doux sur la période 2009-2013,

Considérant qu'un contrat de rivière permettrait de répondre aux obligations du SDAGE et d'obtenir des aides financières,

Considérant que l'intégration du Mialan et de ses affluents, notamment le Gergne, la Saveyre, et le Merdarie, dans la convention de partenariat actuelle permettrait de bénéficier de ces aides,

Considérant que la Communauté de communes du Tournonais souhaite embaucher une deuxième personne mise à disposition des communautés, afin de répondre à une charge de travail actuel importante et pour mettre en place ce contrat de rivière,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :

- demande aux autres EPCI d'intégrer le Mialan et ses affluents dans la convention actuelle et de définir la part de la CCRC sur la base de la longueur des cours d'eau et de la population concernée
- approuve le lancement d'un contrat de rivière sur les bassins du Doux et du Mialan
- approuve l'embauche d'une nouvelle personne mise à disposition des communautés pour la gestion des bassins du Doux et du Mialan.

**N°7 – TARIFS DES PRESTATIONS DU SPANC**

*Rapporteur : Monsieur Michel LETANG, Vice-président délégué à l'assainissement*

*Le Président résume la situation en expliquant que pour le public, les prix ne changent pas, le surcoût étant à la charge de la CCRC.*

**DELIBERATION N°06-2012 :**

Monsieur Michel LETANG, vice-président délégué à l'assainissement expose.

Vu la délibération n°19 du 16 février 2011 ayant créé le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Vu la délibération n°53 du 27 avril 2011 fixant les tarifs des prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif à la charge des usagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :

- Fixe les tarifs des prestations du SPANC comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

PRESTATIONS	PRIX HT	PRIX TTC
1) <u>Contrôle des installations existantes</u> Contrôle diagnostic de bon fonctionnement	93,46 €	100,00 €
2) <u>Contrôle des installations nouvelles</u> - Contrôle de conception et d'implantation	46,73 €	50,00 €
- Contrôle de réalisation	74,77 €	80,00 €
3) <u>Contrôle des installations réhabilitées</u> Contrôle de conception, d'implantation et de réalisation	74,77 €	80,00 €

- Précise que le redevable du coût de ces prestations est le propriétaire de l'immeuble.

## N°8 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DEGATS D'ORAGE

*Rapporteur : Monsieur Michel BRET, Vice-président délégué à la voirie*

### DELIBERATION N°07-2012 :

Monsieur BRET vice-président délégué à la voirie expose,

Les violents orages qui se sont abattus sur l'Ardèche du 02 au 06 novembre dernier ont provoqué des dégâts sur la voie communale du Trouillet à Lartilleul sur la commune d'Alboussière.

Un devis a été établi afin de réaliser ces travaux pour un montant de 4 142,00 € HT soit 4 953,83 € TTC.

En tant que collectivité compétente en matière de voirie la Communauté de Communes sollicite une subvention auprès du Ministère de l'intérieur et du Conseil Général de l'Ardèche.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour, soit à l'unanimité :

- **Article 1** : sollicite auprès du Ministère de l'intérieur et du Conseil Général de l'Ardèche l'aide maximale, soit 80%, pour la réparation des dégâts occasionnés sur la voie communale Trouillet à Lartilleul commune d'Alboussière suivant le dossier transmis.
- **Article 2** : autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référants.

## N°9 – MOTION DE SOUTIEN A MONSIEUR LE MAIRE DE LARGENTIÈRE

*Rapporteur : Monsieur Henri-Jean ARNAUD, Président*

*Le Président souligne que le risque du jugement en appel est qu'il fasse jurisprudence en requalifiant la notion de faute intentionnelle, ce qui au vu des faits exposés ne semble pas être le cas.*

*Il conviendra sans doute que cette notion soit mieux définie par le législateur.*

*Sur le souhait d'apporter cette motion de soutien à Monsieur le Maire de Largentièrre, il y a une abstention.*

## DELIBERATION N°08-2012 :

Monsieur le Président expose.

Le tribunal correctionnel près la cour d'appel de Nîmes vient de condamner Monsieur Jean-Roger DURAND, Maire de Largentière (07110) à une peine de trois mois de prison avec sursis, ainsi qu'à une amende de 6 000 €.

Cette condamnation extrêmement sévère a déclenché des réactions d'incompréhension et d'indignation de nombreux élus, du conseil municipal de Largentière, du Conseil général de l'Ardèche et de l'association des Maires de France.

Les adjoints de Largentière, au nom de leur conseil municipal, souhaitent en conséquence que d'autres élus manifestent leur soutien à Jean-Roger DURAND dans cette affaire, dont les caractéristiques principales sont exposées ci-dessous :

Le 14 juillet 2004, le traditionnel spectacle pyrotechnique se déroulant à Largentière comportait en clôture une animation connue sous le nom de « Toro de fuego ».

Cette intervention a été confiée à des professionnels reconnus dans ce domaine, sachant que la préparation, la mise en place des fusées sur la carcasse du toro et leur transport jusqu'à la place des Récollets, lieu de la mise à feu, ont été effectués sous l'égide du directeur de tir de la société retenue.

Une fois la mise à feu effectuée, c'est le personnel communal qui a assuré le portage et le guidage sur place.

Le toro est équipé d'une pièce, fixée sur sa nuque, comportant 3 fusées implantées en « V » en usine, et dirigées vers le ciel.

Une attache de fusée latérale a cédé (il semblerait qu'elle ait lâché sous l'effet de la chaleur produite par la combustion). La fusée, couchée à l'horizontale, est partie en direction de la foule. Plusieurs personnes ont été légèrement brûlées mais un enfant a été plus sérieusement touché à l'œil.

Une plainte pénale a été déposée par la famille, et Monsieur Jean-Roger DURAND a été mis en examen.

Condamné en première instance à Privas à 2.000-€ d'amende, il a fait appel, considérant qu'il était inacceptable que le jugement retienne une faute intentionnelle et volontaire, ainsi que l'intention manifestement délibérée d'avoir occasionné des blessures à cet enfant.

La faute intentionnelle et volontaire a été confirmée en appel, ainsi que la notion « d'intention manifestement délibérée ».

Une action en cassation est envisagée, bien que cela ne porte en principe que sur la forme de la procédure.

Il est rappelé qu'il n'est absolument pas dans l'esprit des élus, de contester le droit légitime de la victime à obtenir une juste indemnisation. Ils souhaitent simplement affirmer avec force que la qualification pénale retenue est totalement inappropriée et que la condamnation touchant Jean-Roger DURAND est injuste et intolérable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire,

Considérant que, dans cette affaire, la nécessaire protection de l' élu dans le cadre de son mandat est sérieusement mise à mal, non seulement parce qu'il y a condamnation à une peine de prison, même assortie d'un sursis, ainsi qu'au paiement d'une amende, mais surtout parce qu'il y a référence à une faute intentionnelle et volontaire, ainsi qu'à une intention manifestement délibérée quant aux blessures

occasionnées à l'enfant concerné.

Tient à adresser un message de soutien et de solidarité à Monsieur Jean-Roger DURAND, Maire de LARGENTIERE

## N°10 – QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle la rencontre du 16 février à 17h.

## N°11 – ARRETES DU PRÉSIDENT

Aucune observation.

## N°12 – DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Aucune observation.

Fin de la réunion à 18h45

Le Secrétaire de séance,  
Bruno DELHOMME



Le Président,  
HJ ARNAUD

